

**COMMUNE DE PLOUISY**  
**PROCÈS-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du mercredi 6 juillet 2022**

**Date d'envoi de la convocation :** 04/07/2022

**Date de l'affichage de la convocation :** 04/07/2022

1) **Approbation du procès-verbal du 22 juin 2022 ;**

2) **Projets de délibérations :**

- **2022-52 : Approbation de la procédure de convocation d'urgence du conseil municipal**
- **2022-53 : Délibération de soutien en faveur de l'hôpital public de Guingamp**

L'an deux mille vingt-deux, le 6 juillet à 20 heures 00, le Conseil municipal, légalement convoqué en urgence, s'est réuni à la salle du conseil à la mairie sous la présidence de M Rémy GUILLOU, Maire.

**Membres présents** : M GUILLOU Rémy, Maire, Mme LE PESSOT Mireille, M LE BRAS Jean-Claude, Mme LE SAOUT Aurélie, M Xavier LE GUEN, Mme CRENN Nathalie adjoints, Mme ANDRE MORFOISSE Marion, M BACCON Bruno, conseillers délégués, Mme Brigitte TROEL Andrée, Mme SEBILLE Stéphanie, Mme BRIAND JULOU Karine, M LE POTIER Dimitri, M BRIGANT Pierre, M FOUILLERE Yvon, Mme LE GAC Yveline, M FAMEL Pascal, Conseillers municipaux.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

- M FOURE Olivier pouvoir à Rémy GUILLOU

**Absents**

- Mme LE ROUX COTEL
- M Patrick GICQUEL

**Secrétaire de séance** : M Pierre BRIGANT

## 1- Validation du procès-verbal de la séance du 22 juin 2022

*Rapporteur : Rémy GUILLOU*

**Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE à l'unanimité** le procès-verbal de la séance du 22 juin 2022.

## 2- Projets de délibérations

### 2022-52 : Approbation de la procédure de convocation d'urgence du conseil municipal

*Rapporteur : Rémy GUILLOU*

Aux termes de l'article 2121-12 du code général des collectivités territoriales, notamment l'alinéa 2, le délai de convocation du conseil municipal est fixé à cinq jours francs. En cas d'urgence, le délai peut être abrégé par le maire sans pouvoir être toutefois inférieur à un jour franc. Le maire en rend compte dès l'ouverture de la séance au conseil municipal qui se prononce sur l'urgence et peut décider le renvoi de la discussion, pour tout ou partie, à l'ordre du jour d'une séance ultérieure.

*Vu le caractère imminent de présentation du rapport Rossetti,*

**Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la procédure d'urgence relative à la convocation du Conseil Municipal pour la motion de soutien à l'hôpital public de Guingamp.

### 2022-53 : Délibération de soutien en faveur à l'hôpital public de Guingamp

*Rapporteur : Rémy GUILLOU*

L'ARS Bretagne a commandé un rapport à M ROSSETTI sur la réorganisation de l'offre hospitalière sur l'ouest du département. M ROSSETTI est sur le point de remettre son rapport.

Mais ce mercredi après-midi Mme Elisabeth BORNE première ministre vient d'annoncer lors de son discours de politique générale une grande concertation nationale coconstruite avec les territoires de santé à partir de septembre 2022.

Cette décision invite les élus locaux à se saisir du dossier de l'offre médicale. Nous ne pouvons que nous en réjouir et estimons donc que le rapport commandé par l'ARS Bretagne devient caduc.

Les élus de Plouisy souhaitent vivement contribuer avec les responsables de santé à maintenir et à améliorer l'offre de santé sur notre territoire.

Ils réaffirment la position clairement exprimée par le conseil d'agglomération lors de la séance du jeudi 23 juin.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité :

- **Rejette** tout scénario qui conduirait à la fermeture de services au Centre hospitalier de Guingamp,
- **Souhaite** que se dessine enfin une trajectoire positive pour l'hôpital de Guingamp, fort du professionnalisme des personnels de santé, des besoins constatés des habitants et de l'engagement appuyé des élus du territoire.
- **Demande**, par conséquent, que cesse la communication négative, quelle qu'elle soit, autour du devenir du Centre hospitalier de Guingamp ;
- **Demande** que les mesures existantes soient appliquées à l'hôpital de Guingamp : financement précarité, PASS, dispositif financier mis en place l'an dernier en direction des activités isolées...
- **Demande** au Ministère de la Santé d'engager un programme d'investissement ambitieux, à la mesure de l'impérieuse nécessité d'un hôpital sur le bassin de vie guingampais
- **Soutient** toutes les mesures nationales visant à inverser une démographie médicale toujours plus dégradée
- **Demande** au GHT et à la direction du Centre hospitalier de Guingamp de mettre en œuvre toutes les mesures possibles pour maintenir et accompagner les professionnels de santé déjà présents, et permettre le recrutement de personnel médical et paramédical assurant la pérennité des services de soins ;
- **Demande**, au regard de la fragilité particulière de sa population, le maintien de la permanence des soins de chirurgie et de l'ensemble des services dont la maternité, le service des urgences 24h/24 et du SMUR ;
- **Demande** le développement de services tels que la chimiothérapie (centre de diagnostic et de traitement ambulatoire et le recrutement de professionnels de santé spécialisés et qualifiés) et l'installation d'une IRM fixe au Centre hospitalier de Guingamp ;
- **Souligne** la qualité des soins palliatifs prodigués à l'hôpital de Guingamp fortement appréciée par la population et en demande le développement,
- **Demande** que l'ARS saisisse son ministère de tutelle pour des mesures gouvernementales qui doivent répondre aux besoins en termes de santé, en étoffant l'offre publique de santé sur l'ensemble de notre territoire ;
- **Affirme** sa volonté de coopérer avec l'ARS Bretagne afin de construire en particulier une dynamique proactive bretonne pour le développement de la maternité labellisée « Ami des bébés » et offrant l'accouchement dans l'eau.

Une copie de cette délibération sera envoyée à :

- M le Président de Guingamp Paimpol Agglomération (GPA)
- M le Directeur Régional de l'Agence Régionale de Santé (ARS)
- M le Directeur du Centre Hospitalier de Guingamp
- Madame la Directrice du Groupement Hospitalier de Territoire d'Armor (GHT),

Conseil Municipal du 06 juillet 2022

- M le Président du Conseil Départemental
- Mme la députée
- M le Président du Conseil de Surveillance de l'Hôpital de Guingamp

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 00.

Le Maire  
  
Remy GUILLOU

